

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 9 h 30 à la salle polyvalente des Salles sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 5	13
Total des voix : 16		

Date de convocation
13/10/2022

Délibération
n°22_10_B8_05

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Philippe MARANGES** (Castellane)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :
Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Bernard CLAP** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER** ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Antoine FAURE** ;

Convention partenariale avec la LPO pour le déploiement de la démarche Biodiv'Sport sur le territoire du Verdon et adhésion à la plate-forme Biodiv'Sport

Vu le Code général des Collectivités Locales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Le Président expose,

Force est de constater l'augmentation et la multiplication des pratiques sportives de pleine nature sur notre territoire, notamment à titre individuel. De plus, les sites internet communautaires se développent et sont aujourd'hui des vecteurs puissants de communication entre pratiquants sportifs, exposant parfois certains sites sensibles à une fréquentation importante.

Les espaces naturels sont de plus en plus sollicités et occupés, ce qui peut engendrer un dérangement ou une dégradation des espèces animales ou végétales les plus sensibles à la fréquentation.

Dans un même temps, la demande des pratiquants et organisateurs d'activités en lien avec les sports de nature, d'accéder à des données précises, cartographiées et argumentées, pour pratiquer de façon écoresponsable leur activité est en forte augmentation.

La démarche Biodiv'Sport a pour objectif de répondre à cette demande en mettant à disposition des pratiquants d'activités de pleine nature, de l'information au sujet des zones et des espèces sensibles, afin qu'ils puissent adapter leur pratique à ces enjeux. Biodiv'Sports a pour objectif de fédérer les différents acteurs de l'environnement, des milieux naturels, des loisirs et des sports autour des enjeux de préservation de la biodiversité.

Ce projet pilote mené en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2016 a permis d'établir les principes de définitions des zones sensibles, de développer et de tester l'outil de diffusion auprès de plateformes partenaires de la démarche (Camp to camp, visiorando, geotreck...).

Ce dispositif est actuellement en phase de déploiement national. La Ligue pour la protection des oiseaux PACA a pour objectif le déploiement sur 3 ans de la démarche Biodiv'Sport sur les 8 Parcs naturels régionaux de la Région, ainsi que sur les espaces naturels réglementés qu'elle gère en PACA. Les Parcs des Alpilles et du Queyras ont d'ores et déjà signé une convention similaire avec la LPO.

Cette convention a pour objet de cadrer les engagements des 3 partenaires signataires (LPO France, LPO PACA et Parc du Verdon) pour la mise en place de Biodiv'sport sur l'année 2022.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2022

Application agréée E-legalite.com

.... / ...

99_DE-004-250401072-20221027-DEL22_10_B8

Pour l'année 2022, la LPO France assure la coordination nationale du projet, tandis que la LPO PACA accompagne le Parc pour réaliser la concertation locale nécessaire auprès des partenaires concernés et recueillir les données nécessaires à la démarche. Cet accompagnement est entièrement financé par la LPO sur l'année 2022.
Le Parc s'engage quant à lui à organiser la concertation locale, à recueillir les données nécessaires et à alimenter la plateforme Biodiv'Sport à partir de ces données.

L'adhésion à la plate-forme représentera un coût compris entre 500 et 600 € à compter de l'année 2023.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de partenariat avec la LPO France et LPO PACA dans le cadre de l'opération ainsi présentée,
- Approuvent l'adhésion du Parc du Verdon à la plate-forme Biodiv'port à compter de l'année 2023 pour un montant d'adhésion de 600 € maximum ;
- Autorisent le Président à signer le contrat ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Pour extrait conforme



DEL22_10_B8_05